



## Déclaration liminaire UNSA Education Au CTSD du 29 juin 2017

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames, Messieurs les membres du CTSD,

Cette fin d'année scolaire est quelque peu bousculée par des mesures ministérielles qui viennent modifier les dotations prévues pour certaines écoles en terme de poste mais aussi en terme de prise en charge originale et spécifique de la difficulté d'apprentissage. La transformation des Plus De Maîtres Que De Classes en CP à 12 élèves a des conséquences non négligeables au niveau de la carte scolaire. L'Unsa Éducation n'épiloguera pas sur le bien fondé ou pas de cette mesure ni sur le calendrier de mise en place. Ce n'est pas le lieu d'en débattre ici. Cependant l'Unsa Éducation ne peut que s'étonner de la mise en place de cette dernière alors que seules des déclarations du ministre l'ont portée à notre connaissance hors de toute parution d'un décret...Anticipation nous direz-vous ? Certes, espérons que le décret paraisse alors....et qu'il permette la mise en place telle qu'elle est imaginée aujourd'hui.

En terme de postes disponibles, actuellement le travail accompli lors des instances paritaires s'est fait dans un flou certain voire un certain flou... Combien de postes sont encore disponibles ? Quelle est cette dotation de 5 postes relevant de la charte du territoire ? Pas de document de travail proposé avant ce CT sur les propositions qui devraient être l'objet de notre travail ce matin.

Nous ne pouvons que faire des remarques et suppositions peut-être infondées sur ce qui va se dérouler...Dommage.

Pour amortir la perte du mi-temps de Plus de Maître Que De Classe sur les écoles REP qui étaient couplées avec une école REP+, vous avez proposé la mise en place d'un certain nombre de postes de remplaçants avec mission particulière sur un mi-temps. Bien. Espérons seulement que ces personnels ne se verront pas appelés pour des missions de remplacement lorsque ce service sera très tendu car alors, comment imaginer pouvoir mettre en place un travail sérieux de type Plus de Maître Que de Classes en direction des élèves fragiles et en lien avec les membres de l'équipe d'école si le collègue n'est pas certain d'être présent régulièrement ? L'assurance d'une présence sur l'école pour ce mi-temps doit être réaffirmée auprès des équipes concernées.

La Loire et ses deux caractéristiques, rurale et urbaine, est un département qui, chaque année voit sa population scolaire peu évoluer en nombre mais présenter des mouvements importants sur certaines écoles. Plusieurs communes présentent des répartitions inégales de la population scolaire sur leur territoire. Les équipes d'école ne sont en rien à l'origine de ces disparités. La réponse qui est de constater que sur l'ensemble de la commune le nombre de postes est suffisant pour l'accueil des élèves ne peut être satisfaisante. Les conditions de travail des élèves et des personnels ne doivent pas pâtir d'un tel raisonnement. Donner des conditions permettant des effectifs modérés doit être une de vos priorités et engager les municipalités à mener une réelle politique de répartition des effectifs sur les écoles de leur

périmètre une autre.

Dans tous les cas, l'école publique doit pouvoir proposer une offre de scolarisation sur l'ensemble du territoire dans de bonnes conditions, avec des effectifs satisfaisants permettant une réelle prise en compte des difficultés des élèves fragiles, une scolarisation des très jeunes et une inclusion quelle que soit l'origine du handicap de l'élève concerné sans mettre l'équipe éducative en difficulté.

Toujours en lien avec l'inclusion scolaire d'élèves particuliers, vous n'êtes pas sans ignorer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, les difficultés de plus en plus nombreuses rencontrées par les enseignants, qui, face à des élèves présentant des attitudes comportementales souvent très inappropriées, sont démunis. Même si les effectifs des groupes classes ne sont pas la seule raison de cet échec dans la relation enseignant-enseigné, c'est un facteur aggravant. Le rôle des pôles ressources, apprécié par les collègues, n'est pas malgré tout la réponse suffisante à la gestion de la scolarisation pour certains élèves.

Les écoles rurales à ce titre sont encore plus mises à mal que d'autres par le manque de structures de soin ou de prise en charge particulière pour ces élèves.

La question des ULIS est d'actualité dans ce cadre. L'implantation d'un tel dispositif se doit d'être préparé en amont avec les équipes concernées. Il faut du temps pour cela. Ne répétez pas l'erreur commise cette année sur St Jean Bonnefond où l'école se voit imposer en toute fin d'année la mise en place d'un tel projet. Il n'y a pas meilleur moyen pour mettre l'équipe concernée dans un état de tension extrême qui lui fait prendre alors des positions qu'elle ne souhaiterait pas forcément avoir avec un peu plus de recul et qui peuvent être mal interprétées. L'accompagnement des équipes dans le cadre de la mise en place ou du suivi d'inclusion d'élèves en difficulté peut aussi se traduire par une attention toute particulière en terme de postes. Cette attention pourrait aussi avoir une conséquence directe envers les élèves bien sûr en permettant des effectifs plus réduits et des possibilités d'inclusion supérieures.

L'Unsa Éducation prêle un regard attentif aussi aux moyens alloués à l'ASH sur le département et reconnaît que les établissements médico-sociaux bénéficient d'un nombre de postes qui semble actuellement correspondre aux besoins pour permettre une scolarisation des jeunes relevant d'une orientation en établissement. La politique d'unité d'enseignement externalisée demandée par le ministère en lien avec l'Agence Régionale de la Santé nécessite ces moyens.

Qui dit inclusion dit aussi travail en lien avec les établissements du second degré. Si la dotation horaire semble ne pas avoir soulevé de situations trop difficiles dans la Loire sur les collèges et Lycées, il persiste cependant quelques situations où les effectifs de certaines sections sont trop importants. Ces quelques situations auront-elles la possibilité de trouver solution avec votre aide ?

L'inclusion nécessite aussi un accompagnement et à ce titre, y aura-t-il de nouveaux recrutements AESH ou CUI/AVS à la rentrée de septembre pour permettre une véritable inclusion des élèves en situation de handicap ?

Pour rejoindre le début de notre déclaration, et faire le lien avec les mesures annoncées par le ministère, sur quels moyens les EPLE pourront-ils mettre en place la mesure « devoirs faits » ?

Enfin pourrait-on avoir un état des lieux des demandes de bi-langues et/ou de retour à l'enseignement du latin/grec ?

En conclusion, si l'Unsa Éducation est satisfaite de la dotation en postes qui a encore une fois cette année permis une prise en compte partielle des besoins de notre département, elle regrette cependant les effectifs parfois trop élevés de certaines classes qui, avouons-le, ne donnent pas aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage et pénalisent les conditions d'enseignement.

**Dominique FURNON, Maëlle LAURENT, Vincent ROME**